

**Commune de
Saint-Martin FR**

- **Convocation assemblée communale**
 - **Infos communales**
-

Novembre 2015



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 1^{er} décembre 2015 à 20h15
à la salle de l'Eglise Evangélique de la Perrausa à Saint-Martin

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2015

2. Budgets 2016

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget d'investissements

- 2.2.1 Réfection de routes AF communales, 2^{ème} étape
- 2.2.2 Bouclages réseau d'eau AVGG, Fiaugères – Le Crêt, Saint-Martin - Progens
- 2.2.3 Assainissement bâtiments hors zone, secteurs Fiaugères et Saint-Martin
- 2.2.4 Assainissement bâtiments hors zone, secteur Besencens
- 2.2.5 Achat d'un véhicule pour le déneigement
- 2.2.6 Achat de deux véhicules pour les transports scolaires

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation

3. Divers

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Saint-Martin, le 3 novembre 2015

Budget de fonctionnement 2016

Compte	Désignation	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	437'440.00	71'010.00	428'140.000	68'060.00	421'333.50	68'370.70
1	Ordre public	223'570.00	163'350.00	158'920.00	115'620.00	193'232.75	142'626.80
2	Enseignement et formation	1'305'410.00	97'610.00	1'244'040.00	93'200.00	1'240'919.80	89'914.50
3	Culte, culture, loisirs	163'340.00		174'130.00	20'000.00	170'840.20	20'000.00
4	Santé	374'170.00	10'000.00	334'020.00	8'000.00	299'774.65	7'676.70
5	Affaires sociales	458'400.00	10'000.00	448'070.00	7'000.00	416'034.25	9'872.00
6	Transports et communications	300'250.00	16'000.00	296'070.00	16'000.00	267'582.35	18'022.50
7	Protection et aménagement de l'environnement	419'120.00	377'900.00	408'220.00	366'900.00	390'164.40	359'290.15
8	Economie	56'810.00	48'300.00	70'270.00	71'300.00	80'119.57	72'227.05
9	Finances et impôts	608'180.00	3'454'430.00	588'060.00	3'334'590.00	867'486.90	3'564'839.75
	Totaux	4'346'690.00	4'248'600.00	4'149'940.00	4'100'670.00	4'347'488.37	4'352'840.15
	Résultats		98'090.00		49'270.00	5'351.78	

Budget d'investissements 2016

Compte	Désignation	Budget 2016		Budget 2015		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre public			32'860.00	24'360.00	76'172.30	13'015.25
2	Enseignement et formation	160'000.00	27'000.00			66'106.40	
6	Transports et télécommunication	483'600.00	166'700.00	925'000.00	239'430.00	21'437.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	899'000.00	290'200.00	81'000.00	60'000.00	20'209.20	29'870.20
8	Economie			100'000.00	60'000.00		
9	Finances et impôts	550'000.00	137'500.00	596'200.00	137'500.00	60'364.25	201'403.70
	Totaux	2'092'600.00	621'400.00	1'735'060.00	521'290.00	244'289.15	244'289.15
	Résultats		1'471'200.00		1'213'770.00		

Rapport sur le budget 2016

Malgré les nouvelles charges induites par les rénovations des deux homes (St-Joseph et le Chatelet) ainsi que l'agrandissement et rénovation du Cycle d'orientation, nous avons pu boucler le budget de fonctionnement 2016 en maîtrisant un déficit acceptable. Celui-ci est de 98'090.00 frs. Les charges sont 2.50% supérieures aux produits. La limite avant une augmentation d'impôt est de 5%.

0. Administration

- Légère augmentation pour le matériel de vote en prévision des élections communales et cantonales
- Il en est de même pour les frais de personnel et de maintenance informatique

1. Ordre public

- Le service des curatelles est en augmentation constante en raison de la professionnalisation progressive des curateurs. + 5'000.00 frs. Idem pour les frais de justice de paix.
- Les montants portés au budget 2016 par rapport à 2015 peuvent paraître exorbitants pour l'ordre public. En remplacement de notre vénérable motopompe datant de 1964 qui a rendu l'âme, nous allons en acquérir une nouvelle pour un coût de 36'700.00 frs avec un subventionnement ECAB de 14'200.00 frs. Le solde est réparti entre les communes de Le Flon et Saint-Martin au prorata des habitants.
- Les frais de gestion du corps intercommunal des sapeurs pompiers restent stables.

2. Enseignement et formation

- Les coûts pour l'école enfantine et primaire baissent respectivement de 24'000.00 frs et 38'000.00 frs. Cette baisse est due à la nouvelle loi scolaire qui répartit les coûts entre le canton et les communes à raison de 50% / 50% au lieu de 35% / 65% jusqu'en 2015.
- Par contre les charges pour le cycle d'orientation (CO) subissent une hausse de plus de 81'000.00 frs. La raison est la rénovation du bâtiment CO1, le plus ancien (40 ans) et la construction de deux bâtiments supplémentaires, ainsi que la nouvelle répartition des salaires entre Etat et communes à raison de 50% / 50% et auparavant 70% / 30%.

3. Culte, culture et loisirs

- Légère diminution des charges grâce à la fin de l'amortissement de la salle de sport.
- En contrepartie, la suppression de la part de la commune de La Verrerie (20'000.00 frs) qui a dénoncé le contrat nous liant pour l'utilisation de la salle de sport pour les écoles.

4. Santé

- Comme vous le savez certainement, les deux homes médicalisés de la Veveyse sont en rénovation. Nous subirons en 2016 la première hausse des charges de +30'000.00 frs.
- Les autres sous-chapitres sont en légère augmentation.

5. Affaires sociales

- Stabilité pour les crèches et garderies.
- Faible augmentation de la part aux soins spéciaux pour handicapés et inadaptés ainsi que la part au service social.

6. Transports et communications

- Stabilité pour l'entretien des routes.
- Par contre, une nouvelle charge est inscrite au budget pour 6'000.00 frs qui concerne le Fond fédéral pour les infrastructures ferroviaires.

7. Protection et aménagement de l'environnement

- Stabilité dans l'approvisionnement en eau.
- Augmentation de notre part à la STEP intercommunale +8'000.00 frs. Le taux de couverture atteint seulement 83%
- Etant donné la diminution de la vente des vignettes pour les ordures ménagères et l'augmentation de notre tonnage à la déchèterie d'Oron, le Conseil communal est contraint d'augmenter la taxe déchets de 60.00 à 70.00 frs pour les personnes de 18 ans et plus. Le taux de couverture se situe à 96%.
- Nous avons porté un montant de 14'000.00 frs pour les honoraires d'urbaniste afin de finaliser la révision de notre Plan d'Aménagement Local (PAL).

8. Economie

- Diminution des charges et des produits au chapitre des forêts à cause de la crise qui frappe le bois suisse en raison de la baisse de l'Euro. Donc, la coupe de bois de service sera sérieusement diminuée cet hiver. La coupe pour le bois de feu sera maintenue à son niveau antérieur.

9. Finances et Impôts

- Les impôts sur le revenu et la fortune sont en augmentation, respectivement de +62'000.00 et + 35'000.00 frs, basés sur la masse fiscale cantonale 2012 selon le service cantonal des contributions.
- Les impôts des personnes morales (entreprises, sociétés) restent constants.
- Pour les impôts irréguliers (prestations en capital, gains immobiliers, mutations, etc..), nous devons rester prudents car ils dépendent de la fluctuation des ventes immobilières.
- La péréquation financière intercommunale est chaque année en légère augmentation (+6'000,00 frs).
- L'entretien de l'ensemble de nos bâtiments (complexe communal, bâtiment communal de Fiaugères, ancienne école de Besencens, bâtiment de l'édilité) reste stable et ces bâtiments ne nous créent pas trop de souci pour l'instant.

Roger Braillard
Conseiller communal responsable des finances

Pour plus d'informations sur le budget 2016, nous vous donnons rendez-vous à l'Assemblée communale.

Sapins de Noël



La distribution de sapins de Noël provenant des forêts communales aura lieu le

**samedi 12 décembre 2015
de 10h00 à 12h00**

Rendez-vous sur la place du village



A la suite de diverses plaintes de citoyens, des contrôles de vitesses ont été effectués sur certains tronçons communaux au moyen d'un appareil TCS. Plusieurs excès importants ont été constatés sur des tronçons rectilignes. D'autres contrôles seront effectués par la Police cantonale.

Sur les routes communales dans les quartiers d'habitation, même si la vitesse est autorisée à 50 km/h, chaque automobiliste doit adapter sa vitesse en fonction de la configuration du lieu.

Pensez aux enfants !

Réseau d'eau communal



Sources privées

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les eaux exige que l'eau de sources et l'eau du réseau communal ne soient pas en contact afin d'éviter toute pollution.

Pour vérifier la conformité des installations, M. Yves Currat a effectué environ 100 contrôles de bâtiments dans le courant de l'année 2015. Toutefois, si un propriétaire n'aurait pas été contacté en vue d'une vérification ou s'il a un doute sur son installation, il est prié de prendre contact avec M. Yves Currat au 021 907 76 34.

Nous vous rendons attentifs que le propriétaire du bâtiment est responsable en cas de pollution du réseau d'eau.



Merci de bien vouloir informer le Conseil communal des fuites d'eau qui seraient constatées sur le réseau d'eau communal ou sur les réseaux privés.

Nous rappelons également que les regards, vannes-vidange et aéropurgeurs doivent être signalés par des jalons bleus durant l'hiver.

**Respectez l'eau :
Abandonnez les mauvaises
habitudes !**



Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toute sorte de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation, ainsi que par les micropolluants (substances chimiques)

Un geste facile au quotidien : mettre à **LA POUBELLE TOUT** ce qui est **AUTRE** que le papier wc !

De plus, veuillez à utiliser vos **produits de douche et de nettoyage de façon mesurée**, ceci pour limiter au maximum la pollution de nos eaux par les micropolluants (substances synthétiques très difficilement dégradables en STEP)

**Vignettes offertes pour les
enfants de 0 à 2 ans**



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

**4 lots d'étiquettes de 35 litres
par année et par enfant**

Ordures ménagères - Déchèterie



**Le 8 décembre étant un
jour férié, le ramassage
des déchets aura lieu
jeudi 10 décembre**

**La déchèterie d'Oron sera
fermée les samedis
26 décembre 2015 et
2 janvier 2016.
En dehors de ces dates,
l'horaire reste inchangé.**

Les vignettes pour sacs poubelles sont
vendues à la commune ou à la boulangerie
Philippe Maillard.

Seuls les endroits officiels de la commune de
Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des
sacs avec vignettes, au plus tôt le **mardi
matin à 06h00**. Veillez à stocker vos
poubelles à l'abri nuit et jour pour éviter
qu'elles ne soient déchiquetées et emportées
par les animaux.

**En raison des travaux au centre du
village à Saint-Martin, le lieu de
ramassage à été provisoirement déplacé
sur la place de parc entre l'école et
l'église.**

L'augmentation du coût des déchets nous
oblige à adapter la taxe annuelle à partir du
1^{er} janvier 2016. Ainsi, un montant de
CHF 70.- par année sera facturé aux
habitants de plus de 18 ans.



Les piscines et jacuzzis installés à l'extérieur
doivent être chauffés à 100% par des
énergies renouvelables (ou des
rejets de chaleur inutilisable autrement).
L'installation d'une pompe à chaleur est
également possible si le bassin est équipé
d'une couverture thermique. En outre les
jacuzzis et piscines installés à l'intérieur
doivent être chauffés au minimum 50% par
des énergies renouvelables.

**L'installation d'un jacuzzi chauffé 100%
électrique est donc clairement interdite.**

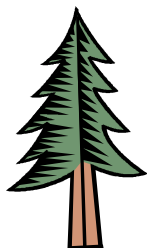
Nous rappelons également que l'installation
d'un jacuzzi est soumise à une demande de
permis de construire.

Feu bactérien



Messieurs Jean-Louis Aebischer et Yves Currat ont procédé à l'habituel sondage durant le mois de septembre. Cette année encore, aucun foyer n'a été détecté sur le territoire communal.

Forêts - haies



Forestier responsable

M. Christophe Huwiler

☎ 079/634.66.10

Garde-faune

M. François Equey

1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079/409.35.44

Rappel - interdictions

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

La route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est **interdite** à la circulation.

Les haies des propriétés privées qui touchent les routes communales doivent être taillées régulièrement chaque automne afin de ne pas entraver la visibilité des véhicules et piétons.

Chiens



Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas errer dans la nature.

Des poubelles « Robidog » sont à disposition à différents endroits de la commune. Merci d'en faire bon usage !

A la suite d'une demande de quelques citoyens, un « Robidog » supplémentaire va être installé sur le bas du secteur de Besencens.

Gym aînés



Pour contribuer pleinement au maintien de votre corps et de votre santé !

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés.

Mme Christiane Braillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente.**

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement.
Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-

Activités Pro Senectute



Afin d'allier le plaisir d'une rencontre amicale à une sortie en plein air, Mme Evelyne Vial vous attend chaque **lundi à 13h30 au centre du village de Saint-Martin pour une balade conviviale.**

D'autres activités sont organisées dans le canton. N'hésitez pas à demander le programme détaillé des activités à Pro Senectute Fribourg 026/347.12.40 ou sur le site www.fr.pro-senectute.ch

Repas à domicile



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi. Les repas sont servis par l'Auberge de la Croix-Fédérale à Saint-Martin le lundi, mercredi, jeudi et vendredi et par la Chenille gourmande à Oron le mardi.

Inscriptions auprès du bureau communal au 021 907 88 73

Naissances



**Bienvenue à tous
ces bébés**

et

**Félicitations
à leurs
parents !**

Elisa Jaccoud, née le 29.11.2014
Fille de Nathalie et Jean-Louis

Liam Flühmann, né le 15.01.2015
Fils de Sandra et John-David

Samaha Delessert, née 23.03.2015
Fille de Nathalie et Simon

Jonas et Mathilde Sayad, nés le 02.07.2015
Enfants de Saleha Sayad

Solène Vienny, née le 17.07.2015
Fille de Sylvie et Serge

Alice Oberson, née le 09.08.2015
Fille de Marielle et Benoît

Liam Pereira Pinto, né le 13.08.2015
Fils de Patricia et Vincent

Mattéo Billig, né le 14.09.2015
Fils d'Hélène et Thomas

Accueil ExtraScolaire



L'AES de St-Martin accueille les enfants à la ferme communale, place du Village 1 à Saint-Martin du lundi au vendredi.

Mme Suzanne Michel, responsable, se tient à disposition au

079 233 17 40 ou
aes.stmartin@gmail.com

La fiche d'inscription se trouve sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, rubrique école-accueil extrascolaire

A la suite d'un dégât d'eau dans le bâtiment de la ferme communale, les locaux de l'accueil extrascolaire sont temporairement déplacés à la salle des réunions de la salle polyvalente.

Décès



Sincères condoléances aux familles endeuillées

Hélène Bossel, décédée le 18.12.2014
à l'âge de 95 ans

Pierre Perriard, décédé le 21.01.2015
à l'âge de 78 ans

Geneviève Demierre, décédée le
20.02.2015
à l'âge de 87 ans

Marguerite Maillard, décédée le 13.03.2015
à l'âge de 82 ans

Ferdinand Monney, décédé le 24.05.2015
à l'âge de 81 ans

Armand Piccand, décédé le 16.06.2015
à l'âge de 90 ans

Louise Gremaud, décédée le 18.09.2015
à l'âge de 72 ans

Georges Demierre, décédé le 14.10.2015
à l'âge de 63 ans

Pascal Hesslein, décédé le 29.10.2015
à l'âge de 51 ans

Bureau communal



Horaires

Secrétariat lundi 14h00 - 17h00
jeudi 09h00 - 11h30

14h00 - 18h30

Caisse mardi 15h00 - 18h00

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du mardi 22 décembre 2015 au mercredi 6 janvier 2016 inclus.

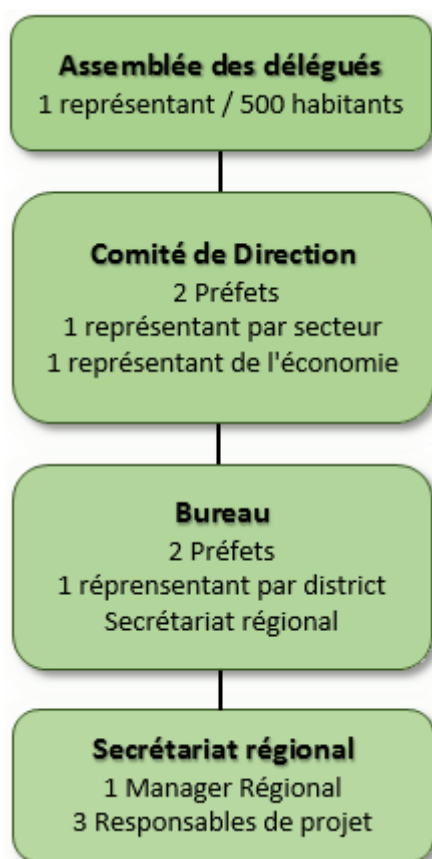
Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes de fin d'année



La Région Glâne-Veveyse, c'est quoi?

Certains d'entre vous se demandent peut-être qui a bien pu avoir l'idée de mettre non seulement un trait d'union entre les mots « Glâne » et « Veveyse », mais d'en plus les jeter ensemble dans un même sac en y appondant le mot « Région ». La Région Glâne-Veveyse existe bel et bien, sous la forme d'une association de communes, et ce depuis que nos deux districts ont décidé de s'allier pour imaginer un futur commun. Au départ, il s'agissait d'un mariage de raison, qui devait permettre de toucher la dot de Dame Helvétie pour la réalisation de certains projets de développement.

Depuis, les choses ont bien changé : l'association a mûri et la Région est devenue une région de cœur. Elle a pour but de développer, servir, promouvoir et coordonner les intérêts de ses membres.



Le secrétariat régional, composé d'une manager régional et de 3 responsables de projets, est chapeauté par un comité de direction et une assemblée des délégués.

Un cahier des charges autant vaste que les défis auxquels fait face la Région est alors établi. Les tâches principales de la RGV sont les suivantes :

- L'association représente les intérêts de la Région à l'extérieur et promeut son développement économique ;
- La RGV crée, autour de sa Commission Economie, des événements ayant pour but de développer des synergies entre les entreprises et le monde politique. De plus, elle s'active pour développer de bonnes conditions cadres pour les entreprises ;
- Elle soutient le développement de la mobilité dans le cadre de sa Commission Transports. Elle se bat pour améliorer l'offre des transports en commun dans la Région ;
- Elle s'investit pour les communes dans les domaines de l'énergie et du développement durable ;

La RGV offre ses ressources et connaissances aux deux districts en réalisant, sur demande, des études et différentes recherches. Selon les mandats qui lui sont confiés, la RGV apporte



son soutien à certaines associations de communes de la région ou à différentes organisations en gérant leur administration. Le but est d'être acteur, indirectement également, du développement économique, social et culturel dans la Région. Cette liste non exhaustive ne permettra peut-être pas de répondre à toutes vos questions. Vous trouverez plus d'informations en visitant le site web www.rgv.ch. De plus, nous accueillons avec plaisir vos idées pour le développement de notre Région. Contactez-nous à info@rgv.ch!

Région Glâne-Veveyse, Rue du Château 112, CP 76, 1680 Romont

TU AS TERMINÉ TON ÉCOLE OBLIGATOIRE ?

TU AS COMMENCÉ UNE FORMATION ?

TU L'AS ABANDONNÉE ?

TU NE TROUVES PAS LA SOLUTION ?



CONTACTE-NOUS !

TEL. 079 350 28 29 / TRANSITION@CHECKTAVEVEYSE.CH

PERMANENCE TOUS LES MARDIS DE 15H À 18H

DANS L'ANCIEN HÔPITAL DE CHÂTEL

(ENTRÉE CÔTÉ CINÉMA)

PEV

Paysage Educatif de la Veveyse

UN PROJET DU DISTRICT DE LA VEVEYSE
QUI SOUTIENT LES JEUNES RENCONTRANT
DES DIFFICULTÉS DANS LEURS DÉMARCHES
PROFESSIONNELLES



**Communes
en mouvement**

Glâne - Veveyse

Pass' Sports et culture

DU 1ER OCTOBRE 2015 AU 30 JUIN 2016
DÉCOUVERTE D'ACTIVITÉS ET INITIATIONS EN GLÂNE ET VEVEYSE

**LA GLÂNE ET LA VEVEYSE BOUGENT, ET VOUS ?
LE PASS'SPORT ET CULTURE VOUS PERMET DE DÉCOUVRIR GRATUITEMENT DE NOUVELLES
ACTIVITÉS PRÈS DE CHEZ VOUS. POUR TOUS LES ÂGES. POUR TOUS LES GOÛTS.
VISITEZ NOTRE SITE INTERNET WWW.COMMUNES-EN-MOUVEMENT.CH ET TÉLÉCHARGEZ
NOTRE PASSEPORT OU RETIREZ LE DANS LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES
ET OFFICES DU TOURISME DE NOTRE RÉGION.**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Avec le soutien de la
 Loterie Romande
www.entraide.ch

La Mobilière
Assurances & prévoyance

greenwatt
groupe